

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

n°2026.05.21.004

L'an deux mille vingt-six, le 21 mai, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures, dans la grande salle de réunion de l'Espace France Services à Blaye, sous la Présidence de Madame Lydia Héraud,

Date de la convocation : 14/05/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Lionel ANNEREAU (CdC de Blaye)

CdC de Blaye (17) :

Titulaires : Noël D. – Hernandez V. – Barribault L. – Pas A. – Jaud de la Jouselinière Ph. – Japiot E. – Picq M. – Robin S. – Chauzat S. – Annereau L.

Suppléants : Babus M. – Girotti V. – Vignon O. – Berlinger T. – Besson D. – Mado JC. – Sevin Ph.

CdC de l'Estuaire (13) :

Titulaires : Héraud L. – Delsol M. – Laisné JJ. – Riveau P. – Ovide A. – Eymas N. – Berthon B. – Gandré A. – Terrance J.

Suppléants : Barboteau I. – Gomez D. – Broquaire B. – Audureau D.

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de membres présents	30
Nombre de pouvoirs	0

Nombre de votes exprimés	30
Votes : Pour	30
Votes : Contre	0
Abstention	0

RAPPORT N°4 - INSTANCES : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS (L. HÉRAUD)

Suite l'installation du nouveau Comité syndical, il est nécessaire de désigner de nouveaux représentants du Syndicat Mixte auprès des organismes suivants :

- l'association « Marchés Publics d'Aquitaine » (1 titulaire)
- la Fédération Nationale des SCoT (1 titulaire et 1 suppléant).

Suite au Bureau qui s'est réuni le 20 mai pour statuer sur ce point, Madame la Présidente propose en séance les candidatures suivantes :

- Pour l'association « Marchés Publics d'Aquitaine » (1 titulaire) : M. Julien BEDIS (CCB). Madame la Présidente demande s'il y a d'autres candidatures. Il n'y en a pas.
- Pour la Fédération Nationale des SCoT (1 titulaire et 1 suppléant) : M. Allain GANDRÉ (CCE) pour le poste de titulaire et M. Jean-Louis BERNARD (CCB) pour le poste de suppléant. Madame la Présidente demande s'il y a d'autres candidatures. Il n'y en a pas.

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente demande au comité syndical de ne pas procéder pour les nominations à un scrutin secret, mais à un vote à main levée. Le Comité syndical donne son accord à l'unanimité.

Décision : Sur proposition de Madame la Présidente, le Comité Syndical, après discussion, à l'unanimité :

- **Désigne** les représentants du Syndicat Mixte pour siéger au sein des instances des organismes suivants :
 - o Association « Marchés Publics d'Aquitaine » (1 titulaire) : M. Julien BEDIS (CCB)

